



E-12 Pose de votre armoire de comptage en limite de propriété



Le compteur est placé dans une armoire à proximité du point de raccordement le plus proche quand le bâtiment a un recul de plus de 25 m ou dans certains cas imposés par ORES tels que le raccordement de seconde résidence (voir www.ores.be).

CREUSER UN PUIS

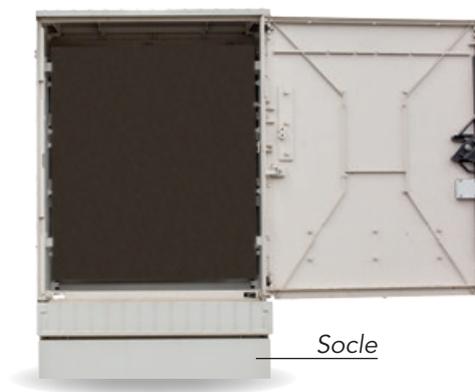
Le maître d'ouvrage doit réaliser un puits qui va accueillir les fondations de cette armoire.

Le puits doit être creusé à la limite du domaine public, sur la propriété privée du client. Ses dimensions seront de 1 m x 1 m en surface et sa profondeur sera équivalente à celle de la tranchée prévue pour le raccordement.

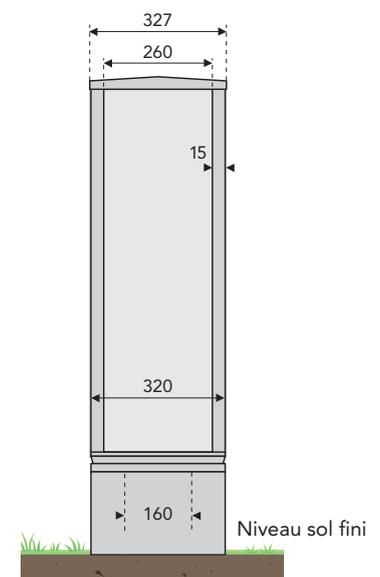


PLACEMENT DE L'ARMOIRE

Le socle de l'armoire, disponible tout comme celle-ci auprès d'un revendeur de matériel électrique agréé, sera placé dans le puits. Vous devez tenir compte des différents repères présents sur ce socle pour le placer à la bonne profondeur.



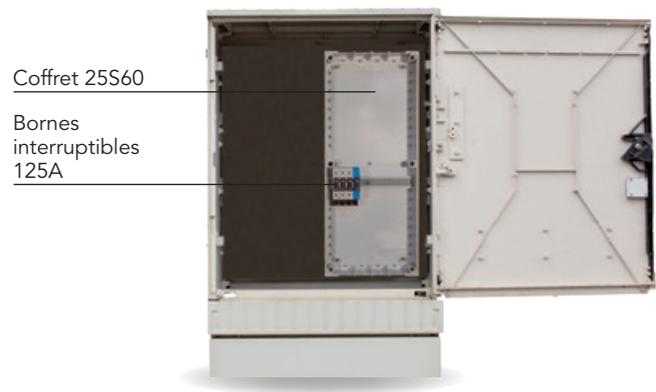
Socle



Vous devez ensuite placer l'armoire sur le socle et la munir d'une plaque de fond (disponible auprès d'un revendeur agréé) afin d'y fixer le **coffret 25S60**.

Dans l'armoire, le coffret 25S60 doit être placé du côté des charnières pour que la porte puisse être fermée facilement et équipé de **bornes interruptibles de 125 A** (125 ampères).

La porte de l'armoire doit impérativement être pourvue d'une serrure permettant d'accueillir un demi-cylindre (10/30) livré par ORES.



Coffret 25S60

Bornes interruptibles 125A



Le type et les dimensions de l'armoire doivent être choisis en fonction de l'intensité et du nombre de compteurs pour le(s)quel(s) elle est destinée.

CÂBLAGE DU COFFRET 25S60



Le coffret standard à utiliser pour un compteur d'une intensité de 80A (80 ampères) maximum s'appelle « **coffret 25S60** », en référence à ses dimensions de 25 cm de large sur 60 cm de haut. Vous pourrez vous le procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Il est composé d'un fond gris et d'un couvercle transparent.

Le câble de liaison, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25S60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Dans le cas d'un compteur bi-horaire, vous pouvez également introduire dans le coffret 25S60 **le câble de commande** du contact libre de potentiel (XVB 2x1,5²). Ce câble permet de piloter automatiquement le fonctionnement du chauffe-eau au tarif heures creuses. Il doit être protégé par un disjoncteur ou fusible de 4 ampères et alimenté par votre installation intérieure. Un contacteur préférentiel doit alors être installé dans votre coffret divisionnaire.

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Électriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.



Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

INTERVENTION D'ORES

Nos agents viendront placer le compteur dans la partie centrale du coffret 25S60.

Nous effectuerons également la connexion du câble de liaison et, le cas échéant, du câble de commande que vous aurez préparés.



ORES peut venir placer le compteur même si votre installation intérieure n'est pas terminée ou si vous ne disposez pas d'un contrat de fourniture. Cependant, vous devrez prévoir un autre rendez-vous avec votre conseiller clientèle pour la mise en service du raccordement.